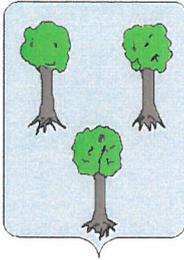


2020 - 125

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 décembre 2020

Séance du 09/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, à 17 heures 00, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI,
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER,
Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2020_059

Décisions modificatives : budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de décisions modificatives qui
doivent être prises, afin de procéder aux réajustements des comptes suivants sur le
budget ville :

- * article 2138 - opération 71 (tx bâtiments communaux) : - 2 000.00€
- * article 2184 - opération 71 (tx bâtiments communaux) : + 2 000.00€

- * article 231 - opération 33 (bâtiment service technique) : - 316.00€
- * article 1641 - opérations financières : + 316.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

- * article 2138 - opération 71 (tx bâtiments communaux) : - 2 000.00€
- * article 2184 - opération 71 (tx bâtiments communaux) : + 2 000.00€

- * article 231 - opération 33 (bâtiment service technique) : - 316.00€
- * article 1641 - opérations financières : + 316.00€



2020 - 121

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2020
004-210401097-20201209-D_2020_059-DE